



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

TROISIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme:
EDS Consulting AG, Zug
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 15'105'130.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 2'392'186.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale
5. Date: 01.06.2018
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **08.08.2018**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
PricewaterhouseCoopers SA, a l'att. de Mme Teny Nicoghosian, Avenue Giuseppe-Motta 50, Case postale, 1211 Genève 2
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: La réduction passe par la réduction de la valeur nominale des actions de la manière suivante : 10'000 actions, privilégiées quant au dividende, de catégorie A1, d'une valeur nominale de CHF 165.- chacune, à CHF 26.- chacune, 4'876 actions, privilégiées quant au dividende, de catégorie A2, d'une valeur nominale de CHF 365.- chacune, à CHF 58.- chacune, 22'891 actions de catégorie B1 d'une valeur nominale de CHF 165.- chacune, à CHF 26.- chacune, 3'149 actions de catégorie B2 d'une valeur nominale de CHF 230.- chacune, à CHF 36.- chacune, 8'898 actions de catégorie B3 d'une valeur nominale de CHF 270.- chacune, à CHF 43.- chacune, 13'073 actions de catégorie B4 d'une valeur nominale de CHF 365.- chacune, à CHF 58.- chacune, et le remboursement à l'actionnaire unique d'un montant de CHF 12'712'944.-.

Etude de Mes Poncet Buhler Lacin Vallery
1208 Genève

04277255



Freitag - Vendredi - Venerdì, 08.06.2018, No 109, Jahrgang - année - anno: 136

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)